

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

27 octobre 1994 – n° 1188
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Quand l'esprit d'entreprise ne vient pas aux collectivités

Partout en Suisse les budgets publics pour 1995 ont été bouclés ou sont sur le point de l'être. Ils sont déficitaires depuis plusieurs années, mais rares sont les endroits où les mesures prises ont vraiment évolué: on continue de couper partout où c'est possible, de demander des efforts supplémentaires aux fonctionnaires et de limer sur les frais de fonctionnement. Bien sûr, il y avait et il y a encore du gras, et on a largement tranché dedans. Mais les remises en question fondamentales restent l'exception: les communes, les cantons et la Confédération continuent d'assurer la quasi-totalité des missions qui ont rempli leur cahier des charges au fil des ans; on agit plutôt sur la qualité et la quantité de ces prestations, au lieu de s'interroger sur le bien-fondé de leur existence ou la pertinence de leur mode de distribution. Résultat: globalement l'Etat s'affaiblit, puisque non seulement ce qu'il dispense est soumis à resserrement, mais son action normative, son rôle d'arbitre et de décideur des règles du jeu est lui aussi attaqué. Voulant continuer de combattre sur tous les fronts, les collectivités s'affaiblissent un peu partout.

Les exemples ne manquent pas. Une patinoire que l'on ferme ici; ailleurs, des listes d'attente qui s'allongent pour placer un enfant; des aides qui s'amenuisent un peu partout, pour se limiter au secteur social. Des décisions qui sont le plus souvent en contradiction avec les recommandations des spécialistes mandatés pour faire des propositions à long terme dans la prévention de la toxicomanie ou des mauvais traitements. Ce manque de vision d'ensemble, cette absence de politique par objectif, où tant les dépenses prévues que les bénéfices escomptés sont chiffrés à moyen et à long terme, cette inexistence d'une comptabilité englobant toutes les prestations publiques d'un secteur, tous ces dysfonctionnements coûtent cher au contribuable.

A tous les échelons, les systèmes comptables et les systèmes budgétaires n'ont pas changé depuis le siècle dernier. Des rubriques nouvelles se sont ajoutées aux rubriques anciennes, les budgets publics gagnent régulièrement

en épaisseur et en précision, mais se révèlent d'une parfaite inutilité en tant qu'instruments de gestion. Ils permettent certes de contrôler que les sommes prévues pour l'achat de papier n'ont pas servi à enrichir d'un livre la bibliothèque du service, mais nulle part ne figure le prix de telle prestation, la rentabilité de tel investissement ou le coût par utilisateur de tel service. Les exercices budgétaires se répètent donc: quel service ne connaît pas ces injonctions à économiser encore X dizaines ou centaines de milliers de francs? Ils finissent tous par trouver. Mais en l'absence de tout système de contrôle a posteriori, on ne saura jamais si l'économie était réelle ou s'il ne s'agissait que d'un report sur un autre service ou sur une autre collectivité, ou si l'opération a entraîné avec elle une diminution de recettes supérieure à l'économie enregistrée.

On comprend que la crise ait surpris les responsables des budgets publics, qu'ils aient réagi dans l'urgence avec les quelques moyens sommaires à leur disposition. Mais on s'étonne qu'après plusieurs années les méthodes se soient si peu affinées, que l'esprit d'entreprise vienne si difficilement à l'Etat. Car il y a encore des directeurs des finances publiques qui sortent leur pistolet quand vous leur parlez de comptabilité analytique; et des responsables politiques qui refusent toujours de mettre en place des outils efficaces de gestion, outils qui permettraient un contrôle de l'utilité et de l'efficacité des dépenses – ce que l'on appelle le controlling dans l'économie privée.

C'est que l'on a plus l'habitude, dans ce milieu, de faire des promesses que de vérifier l'efficacité de leur réalisation. Une fois le budget 95 accepté, on poussera un grand ouf de soulagement jusqu'au printemps prochain, chacun espérant secrètement que les affaires redémarreront et que les rentrées fiscales suivront. Et le processus habituel recommencera, qui continuera de privilégier les mesures qui «font du chiffre», le plus de chiffre et le plus vite.

La démocratie est-elle adaptée pour gérer une situation de décroissance?

La relance, prédisent-ils

(yj) *L'automne, c'est la saison des prévisions à court terme: les collectivités publiques révèlent leur budget et les instituts d'observation de la conjoncture leur pronostic pour l'année suivante. Fidèlement, le Centre de recherches en économie appliquée (CRÉA) de l'Université de Lausanne vient donc de livrer ses prévisions pour l'économie suisse.*

REPÈRES

Jean-Christian Lambelet et Délia Nilles: Prévisions pour l'économie suisse en 1994-1996, in: *Analyses & prévisions*, Lausanne, UNIL (École des HEC). Publication datée de septembre 1994, bien que la prise en considération des données ait été arrêtée au 10 octobre.

L'Institut dirigé par le professeur Jean-Christian Lambelet envisage le proche avenir de l'économie suisse avec un certain optimisme: alors que le KOF de l'École polytechnique de Zurich s'attend à une croissance de 2,5% pour 1995 et de 2,7% pour 1996, le CRÉA prévoit que le produit intérieur brut augmentera de 2,7% et de 3,4% dans les deux années à venir. De même, les prix à la consommation évolueront moins favorablement selon les experts zurichois (+ 2,7% en 1995 et + 2,3% en 1996) que d'après les chercheurs lausannois (+ 1% et +2,5%).

Par-delà les écarts produits sans doute par l'utilisation de modèles différents, les deux instituts se rejoignent donc pour annoncer une véritable relance, se traduisant par une augmentation en termes réels des revenus et de la consommation privée. Certes, selon les experts zurichois, l'introduction de la TVA n'ira pas sans une pointe d'inflation l'an prochain; mais le KOF et le CRÉA n'en croient pas moins à une véritable reprise, avec un retour fin 1996 à la situation d'avant la crise.

Sauf bien sûr sur le marché du travail. Après plusieurs années de diminution constante, le volume de l'emploi augmentera en 1995, et plus encore en 1996. Mais le taux de chômage ne reculera que lentement: de 4,7% en 1994, il se tassera à 4,2% (KOF), 4,4% (CRÉA) en 1995 et à 3,6% (les deux) en 1996. Autant dire que le nombre des chômeurs va rester élevé pour notre pays, où les économistes estiment à quelque 300'000 personnes l'excédent actuel de la demande sur le marché du travail.

Et la Romandie dans tout ça ?

Seul institut d'observation de la conjoncture en Suisse romande, le CRÉA s'accroche à sa mission macroéconomique au point de n'envisager la situation qu'à l'échelle nationale. Théoriquement juste, cette attitude nous paraît particulièrement surprenante dans les circonstances actuelles, où la Sarine ne marque pas seulement la frontière des langues, mais aussi une évidente différence au niveau de la conjoncture économique.

Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises (voir par exemple *Bilanz* 10/94) l'indiquent clairement, et les dernières statistiques de l'OFIAMT le confirment sans ambiguïté: la reprise, sensible en Suisse alémanique, se fait attendre en Romandie. La récession s'est manifestée plus tard outre-Sarine, où la relance survient plus tôt. Parmi les différentes

raisons expliquant cet écart, il faut mentionner l'effet particulièrement pervers d'une évolution pas toujours perçue dans toute son ampleur: le pouvoir économique se concentre de plus en plus dans le triangle d'or, où se situent désormais tous les centres de décision importants pour l'économie nationale. Pas besoin d'être grand clerc pour deviner que les Zurichois tendent à se servir d'abord, pour relancer la machine comme pour capter les commandes, le développement des infrastructures (Kloten, S-Bahn), les grands projets (voir le tunnel de base du Gothard) et, bien sûr, les possibilités de travail – même si les suppléments «offres d'emplois» des journaux zurichois n'ont pas encore retrouvé leur volume d'avant 1993.

Il aurait semblé pour le moins opportun que le CRÉA se penche sur l'écart conjoncturel, et sur la différence structurelle, qui se creusent entre la Suisse alémanique et la Romandie, arc lémanique compris. Mais il se veut institut de macroéconomie appliquée, pas centre d'études régionales.

Le coup de blues post-EEE

Il est un aspect cependant auquel Jean-Christian Lambelet et Délia Nilles ont voué une attention qui traduit bien une sensibilité romande: l'effet sur le climat de consommation en Suisse du non à l'EEE, prononcé par le souverain le 6 décembre 1992. Les ménages de ce pays ont-ils eu un coup de blues après ce vote décevant ? Sans doute, répondent les experts. Pire, les consommateurs n'ont pas seuls réagi par une certaine aboulie; les investisseurs ont différé leurs projets et l'Etat lui-même a freiné ses dépenses courantes – quoi qu'en disent les détracteurs de sa quote-part lentement croissante.

Au total, le climat induit par une décision dont on voulait devancer les effets a lourdement pesé sur la conjoncture économique nationale, faisant de la récession du début des années nonante la plus longue et la plus profonde de l'après-guerre. Elle aura permis à M. Blocher, et aussi à quelques patrons partisans du oui à l'EEE, de «dégraisser» les structures industrielles, et de gagner très largement leur vie dans les opérations financières, décidément plus rapidement profitables que la production «at home». Plus profitables certes pour leurs auteurs, mais plus fragilisants aussi, à travers eux, pour l'ensemble de l'économie. Beau thème d'analyse pour un institut d'économie appliquée. ■

Dans le maquis des finances fédérales

(ag) *Le budget n'est pas, en Suisse, la base légale de la perception des recettes, contrairement à d'autres pays. Sous la pression des chiffres, il s'accompagne donc de plus en plus de propositions diverses, arrêtés urgents, etc. Approche critique avec quelques mots-clés.*

En France, par exemple, l'approbation du budget est une «loi de finance». En Suisse, en l'absence de loi, et sous la pression des chiffres et la recherche d'économies et de recettes nouvelles, le budget est accompagné de plus en plus d'arrêtés urgents, révision de lois, voire de la Constitution. Comment s'y retrouver ?

Communicabilité

Plus le Conseil fédéral et ses départements disposent de conseillers en communication, plus cela zigzague. AVS: remise en cause de l'indexation automatique. Tollé. Retrait. Pour finir, proposition de revoir l'indice mixte (évolution des prix et évolution des salaires). Chômage: refus par la bouche de Jean-Pascal Delamuraz, lors du débat au National, du délai de carence de cinq jours que la majorité impose. Puis, le Conseil fédéral propose de l'introduire dès le 1^{er} janvier 1995 par arrêté urgent, anticipant la décision du Conseil des Etats et le délai référendaire. On ne citera que pour mémoire les diverses propositions d'augmenter le prix de l'essence se superposant au projet de taxe écologique sur le CO₂, dont une partie resterait pourtant fiscalisée.

Immaturité

Dans la hâte, certaines propositions ne peuvent être approfondies. Ainsi, du nouveau calcul de l'adaptation des rentes AVS. L'ancien conseiller national Bernard Meizoz, qui fut à l'origine en 1975, à la suite d'une motion, de l'adaptation automatique des rentes au renchérissement, rappelait que c'est le Conseil fédéral qui a souhaité introduire un indice mixte, pour modérer l'adaptation et juguler un effet inflationniste. En 1975, l'inflation flirtait avec un 6%.

Il coule de source qu'en période de régression des salaires réels, ce qui est le cas aujourd'hui, l'adaptation prioritaire à l'indice des prix peut avantager les rentiers par rapport aux travailleurs. Ou encore: si les salaires réels venaient à augmenter de manière forte, les ressources de l'AVS (et aussi celles de l'Etat) progresseraient de manière significative, rendant plus aisée l'adaptation.

Pourquoi lancer des idées à forte valeur émotive avant une étude sérieuse et publiquement présentable du sujet ?

Technique budgétaire

La Confédération n'utilise pas la même technique budgétaire que les cantons et les communes; elle ne connaît pas le budget de fonctionnement, séparé du budget des investissements à amortir. Les avances faites à des comptes spéciaux figurent au budget général. Il en va ainsi des avances de trésorerie

Lisibilité

Dès l'apparition des premiers déficits sérieux ont débuté les programmes dits d'assainissement. Il y eut celui de 1992, puis celui de 1993, on en est donc au troisième. Première difficulté de lecture, les programmes se superposent. On a commencé en 1992 par le plus facile: les réductions linéaires. On paraît au plus pressé pour avoir le temps d'agir en profondeur. Mais les années suivantes, c'est toujours la course. On proroge donc les premières mesures, en y ajoutant d'autres urgences. Premier exercice: savoir différencier les strates. De plus, les propositions pour l'année en cours font l'objet de plusieurs approches. Les mesures d'assainissement 1994 ont été présentées le 26 août 1994 déjà, mais c'était en vue d'une procédure de consultation; que d'exigences contradictoires durant ce délai ! Puis Kaspar Villiger présente le 20 octobre le projet définitif. Il est plein de «surprises» de dernière minute. Dans ce salmigondis, on perçoit bien une bonne volonté gouvernementale, mais guère de volonté

politiquement identifiable, si ce n'est celle, générale, de réduire le déficit structurel.

Principales recettes de l'Etat

(en Mio. Frs)

Budget 1995

Total des recettes	36 363
dont:	
Recettes fiscales	32 138
Impôt fédéral direct	8 650
Impôt anticipé	2 900
Droit de timbre	1 850
TVA	7 700
ICHA	3 000
Tabac	1 360
Droits de douane	
s/ les carburants	2 630
Taxes supplém.	
s/ les carburants	1 840

Principales dépenses

(en Mio. Frs)

Total des dépenses	42 905
dont:	
Administration générale	1 466
Justice et Police	498
Affaires étrangères	2 192
Défense nationale	6 022
Formation et recherche	3 258
Culture et loisirs	386
Santé	185
Prévoyance sociale	11 057
Transports	6 408
Environnement/ aménagement du territoire	632
Agriculture/ approvisionnement	3 496
Economie publique	824
Finances	6 481

NZZ, 21 octobre 1994.

●●●
faites à l'assurance-chômage. D'où la hâte à faire passer la hausse des cotisations et, petite compensation souhaitée par la droite, le délai de carence de cinq jours pour les nouveaux chômeurs. Mais si l'assurance-chômage a sa comptabilité propre, cela ne concerne pas directement le budget de la Confédération, sauf si la loi prévoit une contribution, de toute façon modeste, à fonds perdu pour la caisse.

Faut-il donc, pour des raisons de technique budgétaire, bouleverser le processus législatif normal qui suit son cours et introduire, là aussi, une donnée émotive ?

La part fiscale

On n'économise que sous la contrainte. Admettons ! Mais la droite se trompe en faisant une fixation sur le rapport entre la fiscalité et le P.I.B.

La démographie obéit à des lois plus fortes. On ne travaille que la moitié de sa vie; l'autre est vouée à la formation et à la retraite. Cela a et aura un prix élevé. Ne pas vouloir le reconnaître, c'est prendre des mesures injustes de report. La fiscalité indirecte réserve encore des marges, heureusement. Mieux vaut s'y préparer que de recourir à des artifices dans un budget aux strates difficilement déchiffrables. Cela n'exclut pas la rigueur, mais ce n'est pas non plus un oreiller de paresse. ■

TRANSPORTS

Le conseiller d'Etat et les grumes

(*réd.*) Le conseiller d'Etat et conseiller national vaudois Jacques Martin est ingénieur forestier. Il vit dans une maison en bois (photographiée récemment par L'Hebdo) à Gryon, dans les alpes vaudoises, au milieu des forêts. Les arbres, donc, il connaît; il sait que, une fois coupés, transformés en grumes, ça pèse lourd.

Un camion de 28 tonnes, muni d'une grue de chargement, ne peut guère en transporter qu'une dizaine de tonnes. Arrivé à la frontière italienne, le contenu de trois poids lourds helvétiques est transbordé sur un seul camion italien. Notre homme des bois a donc déposé une motion au Conseil national demandant une dérogation pour transporter des troncs sur des véhicules de 40 tonnes.

Au fond, nous sommes dans la situation d'un pays du tiers-monde vis à vis de l'Italie. Nous exportons une matière première et nous importons des meubles de luxe, au dessin parfait, comme seuls ou à peu près les Italiens savent les faire. Du moins nous le supposons, car nous ne savons pas ce que nos voisins du sud peuvent bien faire avec notre bois! Nous subodorons que des grumes fin-

landaises débarquées à Gênes doivent être plutôt moins chères que des troncs helvétiques dédouanés à Domodossola.

Les arguments de Jacques Martin sur la charge polluante plus faible et sur les économies réalisées sont par ailleurs largement fondés. Mais pourquoi une exception pour les grumes ? Les meules d'Emmental sont peut-être aussi transportées en 28 tonnes jusqu'à la frontière allemande avant d'être chargées sur des 40 tonnes. Mais ça nous étonnerait quand même. Elles sont plus sûrement chargées sur des trains...comme pourrait l'être le bois suisse à destination de l'Italie. Le conseiller d'Etat n'est-il pas un des grands défenseurs de la ligne du Simplon ? ■

BANQUES

Le match UBS-Ebner

(*ag*) Dans le conflit qui oppose le financier Ebner et la direction de l'UBS, il ne s'agit pas seulement du rôle respectif des actions au porteur et des actions nominatives, mais aussi de la mission de la banque. Ebner juge le rendement des fonds propres insuffisant. Il voudrait que l'UBS renonce aux dépenses d'implantation trop localisées, qu'elle cesse d'être une banque partiellement de proximité. La direction de l'UBS répond, vertueusement, qu'elle a aussi des obligations de service à la clientèle nationale, qui priment la recherche absolue du plus grand profit.

Précisons que c'est aussi son intérêt. Une banque sans assise locale est fragilisée.

Il n'empêche que, quelle que soit la formule, la course au profit deviendra prioritaire. En mettant tout son capital social en actions au porteur, l'UBS perd un des moyens de contrôler son actionariat. Sa réplique aux menaces de mainmise est celle que son ancien président de Weck formulait déjà. Etre trop cher pour un raider. Comment être cher si ce n'est en affichant une valeur boursière la plus élevée possible ? L'UBS ne modifiera pas sa mission si la direction l'emporte. Mais dans ce monde où l'on ne fait pas de cadeau, elle sera encore moins portée à en faire: primauté à la cotation boursière. ■

REPÈRES

GRUME

n.f. (1552, «grain de raisin»; bas lat. *gruma*, class. *gluma* «cosse, écorce».

1. *Vitic*. Grain de raisin

2. (1685) Ecorce qui reste sur le bois coupé non encore équarri. *Bois de grume, en grume*, couvert de son écorce. Pièce de bois non encore équarrie. «La senteur des grumes chauffées par le soleil» (Genevoix). *Petit Robert*.

Sectes et capitalisme

Trouvé dans *Le Messager*, paraissant à Thonon (14.10): «La Savoie historique, terre catholique au sein de la France laïque, connaît, depuis vingt ans, une mutation remarquable, due essentiellement à l'accélération de la croissance des richesses, de la proximité de Genève et de la Suisse (sic), véritable plaque tournante européenne pour de nombreuses sectes du monde entier».

Réformes dans le désordre

(jcf) Autonomie, gestion, responsabilité. Trois leitmotivs dans les thèses que le Conseil suisse de la science a formulées, il y a peu, à propos de l'avenir des Hautes Ecoles suisses. Les lois universitaires cantonales s'en inspirent, à des degrés divers.

REPÈRES

Berne, Lausanne et Genève ont déjà adopté des révisions législatives. A Bâle, un projet est déposé, alors qu'à Fribourg, Neuchâtel, Saint-Gall et Zurich, des révisions sont prévues.

Ces trois mots-clefs figurent également au centre de presque toutes les révisions législatives en cours dans les parlements des cantons universitaires, après avoir partiellement inspiré la nouvelle loi sur les Ecoles polytechniques fédérales en vigueur depuis l'an dernier.

L'autonomie, c'est avant tout la capacité de se diriger et de se gérer soi-même, par l'octroi de la personnalité juridique et par une nouvelle répartition des compétences et des tâches administratives entre l'Etat, autorité de tutelle, et l'Université, capacité qui représente en outre une garantie accrue pour la liberté de recherche et d'enseignement. Une véritable direction est dès lors indispensable pour que les autorités universitaires élues par leurs pairs puissent faire respecter les objectifs arrêtés et opérer des choix. La crise financière actuelle, mais elle n'est pas seule en cause, a souligné que le pouvoir de direction est aujourd'hui insuffisant, même dans les établissements romands où il a été renforcé dans les années 70.

Les Hautes Ecoles doivent aussi développer leur collaboration avec la Cité. Pour le responsable de l'Instruction publique, Peter Schmid, présentant à la presse le projet législatif bernois «*en contrepartie du soutien et de la promotion qu'elle reçoit de l'Etat et des citoyennes et citoyens, l'université doit mettre son activité scientifique au service de la communauté*».

Clivages politiques

La récente révision de la loi universitaire à Genève s'inspire de telles considérations, même si la décision du Grand Conseil s'est transformée finalement en un classique affrontement droite-gauche. Le pouvoir du recteur est renforcé par un mode d'élection nouveau et des compétences accrues vis-à-vis notamment des doyens; le Conseil académique, où siègent des représentants de l'extérieur désignés par le Conseil d'Etat, reçoit des compétences plus larges, notamment en ce qui concerne la désignation du recteur. Les autres organes délibératifs, comme le Sénat des professeurs ou le Conseil de l'Université subissent une diminution correspondante de leur responsabilité, sans que soit remis en question le principe de la participation à la gestion des divers corps universitaires – professeurs, assistants, étudiants, personnel administratif et technique. L'avenir dira ce que valent les modifications ainsi apportées à l'équilibre des pouvoirs et beaucoup dépen-

dra, comme toujours, de la qualité des personnes qui seront désignées.

Toutes les lois universitaires cantonales sont donc aujourd'hui remises sur le métier, à l'initiative des autorités universitaires ou politiques. Dans certains cas, il s'agit d'une révision profonde qui, comme à Berne ou Bâle, doit adapter des textes vieux de plus d'un demi-siècle. Dans d'autres, on se contente de corrections ponctuelles, mais qui toutes tendent au minimum à une meilleure réalisation des principes d'autonomie, de direction et de responsabilité. La participation, symbole de Mai 68, ne mobilise plus personne, sauf à Lausanne, qui franchit un pas en direction de son élargissement, après avoir pris le temps de la réflexion.

Cantonalismes sclérosants

Cette modernisation des structures et des procédures ne modifiera pas du jour au lendemain les conditions de travail dans les Hautes Ecoles. Mais elle peut avoir un effet positif sur la collaboration interuniversitaire en contribuant à diminuer les obstacles que les lois, les institutions et les coutumes dressent sur le chemin de l'indispensable mise en commun des ressources humaines et matérielles. On peut donc regretter que les organes nationaux de concertation – la Conférence universitaire suisse, la Conférence des recteurs – n'aient pas eu le temps ou l'énergie d'élaborer cette loi modèle et minimale, qui pourrait aujourd'hui inspirer les réflexions cantonales. Après tant de déclarations sur la nécessité de la collaboration, tant de rodomontades sur la place universitaire suisse et ses big-bang, chaque canton, chaque université continue d'agir pour soi-même. Comme l'ont montré les récents débats sur le numerus clausus, le *Kantönligeist* n'est en effet pas près de disparaître en matière d'enseignement supérieur, domaine qui échappe à la compétence de la Confédération malgré l'engagement financier de cette dernière.

Dans son projet de loi universitaire actuellement en procédure de consultation, le canton de Berne a introduit des articles concernant la collaboration nationale et internationale. Il serait heureux que – contrairement à ce qui s'est passé à Genève – le législateur cantonal maintienne cette intention dans le texte final. Là non plus, la loi ne créera pas l'événement. Mais elle constituera un utile rappel, pour l'université et pour ceux qui en ont la haute surveillance. ■

L'INVITÉ DE DP

Carlos et Carla: incarcération de quatre militants

MICHEL GLARDON

Député vaudois (Verts)
Vice-président du comité
vaudois de la Ligue suisse
des droits de l'Homme

Quatre prétendu(e)s «complices du terrorisme» sont incarcéré(e)s en Suisse. Est-il nécessaire de le préciser: nous n'avons jamais approuvé les méthodes terroristes aveugles. La dérive de certains révolutionnaires pro-palestiniens et anti-sionistes vers le mercenariat paramilitaire et l'antisémitisme est indigne. Les moyens utilisés pour l'«extradition» vers la France de Illich Ramirez Sanchez, mieux connu sous le nom de Carlos, nous ont paru contestables, mais nous trouvons fondé qu'il rende (enfin) des comptes à la Justice.

Outre les choses se gâtent, c'est lorsque les «extensions» du dossier atteignent la Suisse. Avocat de Carlos, M^e Vergès entame un numéro de gesticulations qui lui fait ravir la vedette à son client. Ici, l'on se souvient qu'il a été le conseil de M^e Bernard Rambert pour un difficile acquittement devant la justice vaudoise. Bernard Rambert, qui a lui-même défendu Bruno Bréguet, présenté comme le bras droit de Carlos. La chaîne est vite bouclée, l'amalgame facile: les «amis de Carlos», puis les amis des amis, sont mis sous le feu des projecteurs.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Pierre Imhof (pi)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Michel Glardon
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-
Crosier Marciano,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Des «témoins» emprisonnés

Il ne sera pas dit que la presse sera seule à jouer le rôle de juge d'instruction: lorsque le Parquet de la Confédération reçoit d'Allemagne des notes – sans signature! – sur quatre éventuels complices de Carlos, avec la demande de les entendre comme témoins, leur arrestation pure est simple est décidée: deux militants genevois le 16 septembre, deux Tessinois quatre jours après.

Carla del Ponte, procureur (procureure ? procureuse ? procuratrice ?) général de la Confédération, a frappé un grand coup. La Suisse, tant décriée pour sa lenteur à rendre aux peuples spoliés la fortune des Duvalier et autres Marcos, a fait preuve d'énergie. Carla elle-même, dont certains rappellent par exemple que, juste avant de partir pour Berne, elle a classé le dossier de la FIMO (caisse noire des partis italiens, blanchiment des narcodollars de Medellin), se donne des allures de juge aux «mani pulite»!

Un rideau de fumée

Il a fallu, il faut encore les questions de la presse (dans une fonction qu'on lui préfère à celle d'inquisitrice) et la réaction des camarades des «séquestrés de Carla», suivis dans la rue par 1000 personnes à Genève le 8 octobre («Arrêtez Creys-Malville, pas les antinucléaires!») et 150 à Lausanne le 18 octobre, pour que cette opération apparaisse pour ce qu'elle est d'abord: un rideau de fumée.

Le Tribunal fédéral devrait dire prochaine-

ment si le dossier des quatre détenu(e)s contient des éléments de charge concrets.

Mais il faut d'ores et déjà dénoncer certains aspects inadmissibles de la procédure pénale fédérale mise en œuvre pour l'occasion. Par exemple: pendant 18 jours, un prévenu n'a pas eu de conversation en tête à tête avec son avocat (Carla del Ponte a assisté en personne à la première entrevue; à la deuxième, c'était un membre de la police fédérale). Les avocats n'ont pas accès à l'ensemble des procès-verbaux d'audition de leurs clients.

Mesure de rétorsion

En outre, un des prévenus genevois a été transféré de Champ-Dollon à la prison lausannoise du Bois-Mermet sous prétexte de «sécurité»: on ne peut s'empêcher d'y voir une brimade supplémentaire, destinée à compliquer ses relations avec son avocat et ses proches.

L'ensemble de ces mesures fait penser que la détention n'est, dans ce cas, utilisée que dans un seul but: obtenir des aveux ou, à défaut, des «renseignements».

Le mépris dont témoigne Carla à l'égard de certains principes judiciaires fondés sur les droits de l'Homme résonne ainsi comme un lointain écho du mépris de la vie humaine manifesté par Carlos. L'Histoire a retenu le même nom pour ces deux attitudes: «staliniennes». ■

MÉDIAS

Nouvel hebdomadaire dans les kiosques tessinois, une année après la disparition de *Libera Stampa* et *Politica Nuova*. Il se nomme tout simplement *La Sinistra* (La gauche). Son capital de départ est légèrement supérieur à 140 000 francs; récoltés dans les milieux syndicaux et de gauche.

Après le succès de l'hebdomadaire économique *Cash* en Suisse alémanique et du magazine *News* en Autriche, deux magazines hebdomadaires d'information sont en préparation: *Facts* aux éditions du *TagesAnzeiger* et *Number One* pour Ringier, qui n'avait pas réussi à lancer simultanément *L'Hebdo* et *Woche*. Les titres anglais porteront-ils chance ?

Le Courrier savoyard a cinquante ans. Il porte en sous-titre *Hebdomadaire chrétien d'informations régionales*. Dans sa première édition du 14 octobre 1944, republiée à l'occasion du cinquantenaire, on lit en sous-titre: *hebdomadaire catholique*, mais aussi: *sociaux parce que chrétiens*.

A la recherche d'un premier emploi

(jd) Grâce à une enquête biennale, on connaît depuis 1977 la situation des nouveaux diplômés universitaires sur le marché de l'emploi. Les résultats de 1993 sont intéressants pour autant qu'on prenne la peine de les mettre en perspective. Les étudiants en fin de cursus ne sont pas les plus mal lotis parmi les jeunes. Leur difficulté à s'insérer dans le monde du travail met en cause la nature de la formation universitaire.

RÉFÉRENCE

Association suisse pour l'orientation universitaire, Conférence universitaire suisse, Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail, *La situation des diplômés universitaires sur le marché de l'emploi en 1993*.

Office fédéral de l'éducation et de la science, 1994.

Rien d'étonnant à ce que les étudiants sortis de l'université en 1992 et 1993 aient eu plus de peine à trouver un emploi que ce n'était le cas auparavant: l'augmentation constante du nombre des diplômés – même si la Suisse reste encore bien en retard par rapport à la moyenne européenne – se conjugue avec la récession. Le taux des demandeurs d'emploi sans activité lucrative atteint 9,2% en 1993. Un record. Mais moins de 40% d'entre eux sont inscrits au chômage, soit qu'ils ne connaissent pas leurs droits, soit qu'ils y renoncent, par crainte de ternir leur curriculum.

Géographiquement, la différence entre Suisse alémanique et romande est patente. Elle a toujours existé, mais se creuse encore. Le nombre plus élevé de nouveaux diplômés à la recherche d'un emploi de ce côté-ci de la Sarine s'explique en partie par une dégradation plus précoce de la conjoncture en Suisse romande, mais également parce que les études universitaires y sont plus courtes et plus scolaires; les diplômés romands disposent donc de moins d'expérience. D'ailleurs la position professionnelle de ces derniers reflète bien cette lacune: 41,1% d'entre eux occupent un emploi de formation (stagiaires, assistants) contre 27,7% seulement en Suisse alémanique.

Lettres et sciences sociales touchées

Du point de vue du type de formation, ce sont les théologiens, les juristes, les médecins et les scientifiques qui s'en sortent le mieux, à savoir les formations les plus professionnalisées. En droit et en médecine, le problème du premier emploi est atténué par l'existence de stages professionnels. Par contre les lettres et les sciences sociales connaissent une forte progression des demandeurs d'emploi depuis la dernière enquête.

Lorsqu'ils ont trouvé un premier emploi, les économistes, les diplômés de sciences sociales et de lettres sont engagés – à raison de 25% à 40% d'entre eux, selon les disciplines – sans exigence de formation universitaire, ou parce qu'ils sont universitaires, mais sans égard à leur discipline. C'est dire que ces diplômés sont en concurrence sur le marché du travail avec des diplômés de branches voisines ou même non-universitaires.

Ces trois mêmes groupes de diplômés sont également les plus nombreux à juger inadéquate la formation reçue par rapport à leur emploi. Toutes formations confondues, les diplômés évaluent positivement leurs études sous différents aspects, mais se montrent très critiques à l'égard des cours de pratique professionnelle (75%) et des stages (57%).

Entre académisme et formation professionnelle

Visiblement, l'Université est aujourd'hui confrontée à un problème d'identité provoqué par l'attrait qu'elle exerce sur les jeunes. Aussi longtemps qu'elle n'accueillait qu'un nombre très restreint de candidats, elle pouvait se contenter de transmettre des connaissances et de former ceux – celles n'entraient alors pas en ligne de compte –, chercheurs et enseignants, qui avaient vocation à développer et à communiquer ce savoir. Cette fonction est maintenant concurrencée par celle de la formation professionnelle: en effet seule une petite minorité des étudiantes et étudiants actuels reprendra le flambeau de l'enseignement et de la recherche. Et l'on sent que l'Université hésite entre l'affirmation de sa mission scientifique et les exigences de la formation professionnelle imposées par l'importance des effectifs, sans répondre de manière satisfaisante ni à l'une ni aux autres.

Il s'impose de définir d'urgence les rôles respectifs des Universités et des Hautes écoles spécialisées actuellement mises en place. Une coordination que la hâte avec laquelle ces Hautes écoles ont été créées n'a pas permis de penser. Mais il incombe également aux universités de revoir leur offre de formation. Pour les filières non encore professionnalisées – celles dont les diplômés peinent le plus sur le marché du travail – il ne s'agit pas de développer encore la spécialisation. Au contraire, un cursus basé sur la culture générale et la maîtrise des outils d'analyse, notamment en sciences sociales, permettrait de mettre sur le marché du travail des généralistes pouvant s'adapter à des situations diverses. La spécialisation scientifique intervenant dans un cycle ultérieur, notamment pour celles et ceux qui se destinent à la recherche et à l'enseignement. ■

Du bon usage du téléphone mobile

(vb) Les pays nordiques ont été les premiers à se doter largement du téléphone mobile. Qui sont ses utilisateurs et dans quelles circonstances est-il employé? Une enquête sociologique fait le point en Finlande, pays proche à certains égards de la Suisse, grande utilisatrice également de «Natel» et autres portables.

RÉFÉRENCE

Réseaux No. 65, 1994, dossier La communication itinérante, Centre national d'études des télécommunications, Paris.

Le téléphone fixe s'est développé plus ou moins vite selon les pays. Ainsi, la France, très dynamique dans le secteur des télécommunications aujourd'hui, a été longtemps le pays où obtenir une ligne de téléphone tenait du parcours du combattant.

Le développement du téléphone à domicile, dans l'après-guerre, allait voir naître un usage domestique, «affectif» de cet outil de communication. Avec le téléphone mobile, on remarque que la communication obéit à d'autres paramètres.

Contrairement aux apparences, la plupart des possesseurs en font un usage relativement discret; on répugne à l'utiliser hors de la bulle protectrice de la voiture. L'auteur de l'étude, Jean-Pierre Roos, avance que l'usage «frimeur», associé à la catégorie plus ou moins floue des yuppies, a freiné le développement d'un marché de masse. Une extension qui n'était, semble-t-il, pas souhaitée par les fabricants, optant pour une politique de prix élevés, du moins dans un premier temps. Quoi qu'il en soit, le téléphone portable divise encore les opinions. Trop ostentatoire pour beaucoup, question de culture. On a pu observer que dans les centres urbains, en particulier en Italie, l'utilisation d'un portable était encore il y a peu considéré comme un symbole social de réussite. C'est si vrai que l'on trouve de faux téléphones mobiles, servant uniquement de faire-valoir! L'utilisation ostentatoire du téléphone s'observe aussi en Suisse. Tel patron de restaurant gastronomique de Verbier est obligé de signaler à ses hôtes que le téléphone sans fil n'est pas souhaité dans sa salle à manger!

L'argument sécuritaire

Les pays scandinaves comptent 2 millions de téléphones cellulaires. La Finlande en possédait 480 000 en janvier 1994, ce qui équivaut à 10% de sa population. A titre de comparaison, le taux de pénétration en Allemagne et en France se situe en dessous de 2%.

L'étude donne plusieurs explications au développement du téléphone mobile en Finlande: l'existence d'un réseau de téléphone traditionnel fortement développé; des ingénieurs entrepreneurs, qui ont pu mettre sur pied des normes techniques uniformes pour tous les pays nordiques (un Finlandais voyageant en Norvège peut être atteint par un abonné finlandais par le simple appel d'un

numéro). Autres raisons avancées: l'habitat dispersé, le grand nombre de résidences secondaires isolées et de bateaux de plaisance, mais aussi l'existence d'une industrie électronique. Les coûts (abonnement, frais fixes, prix d'achat) sont moins élevés que dans les autres pays européens, excepté la Suisse, note l'étude (sauf pour les frais fixes).

Enfin, une dernière motivation est liée à la prudence des Finlandais, qui désirent pouvoir être joints ou joindre quelqu'un en toute circonstance. L'aspect sécuritaire est donc aussi présent. Certains utilisateurs s'en servent pour avertir la police lorsqu'ils remarquent quelque chose de suspect.

Un moyen de communication masculin

Qui achète des téléphones mobiles? Ce sont les employeurs, dans 41% des cas. Ceux qui l'achètent eux-mêmes le font pour des raisons professionnelles. Les utilisateurs sont des hommes, surtout, de 31 à 50 ans. Seuls 14% des possesseurs l'ont acquis pour leurs loisirs. Enfin, c'est dans la voiture qu'ils l'utilisent surtout et les appels durent en général moins de 3 minutes. La plus grande partie des usagers est constituée de petits entrepreneurs, d'employés, d'indépendants. Les autres sont de jeunes cadres moyens et supérieurs. 36% des usagers appartiennent à la catégorie de revenus la plus élevée. Là, on utilise davantage le téléphone mobile en dehors de la sphère professionnelle, contrairement aux employés et aux entrepreneurs.

Outre la communication d'affaires et la communication privée, une troisième fonction du téléphone cellulaire, nettement moins sympathique, pourrait se répandre: celle de contrôle et de surveillance (le patron contrôlant son employé; la femme espionnant son mari).

Cette variété d'utilisation, dans ses dimensions publique et privée, ainsi que l'accessibilité de ce moyen de communication, ne permettent pas de lui octroyer un rôle défini dans les rapports sociaux, conclut l'étude.

On peut faire l'hypothèse que le besoin étant désormais créé, il ne pourra qu'aller croissant et générer une nouvelle inégalité devant la communication. Aux actifs le téléphone mobile, aux retraités, aux femmes et aux enfants, qui ne peuvent téléphoner de n'importe où, les cabines publiques, de plus en plus «vandalisées», par ailleurs! ■

EN SUISSE

On dénombre 250 000 Natel, utilisés dans les voitures, ou portatifs. Les autres téléphones cellulaires relèvent du marché privé et ne peuvent être comptabilisés. On estime que notre pays a un taux de pénétration de téléphones cellulaires proche de celui de la Finlande.